

KLM-International

Verband Kleine Münsterländer-International e.V. (KIM-I)



Règlement de l' IMP-A

Epreuve internationale "Elite" des Münsterlanders

Rédigé le 04.07.2011 modifié le 15.09.2012

Validé par l'AG du 30.09.2012

Modifié les 14.02.2014 et 21.08.2014

Validé par l'AG du 19.10.2014

Modifié le 14.09.2015

Validé par l'AG du 25.09.2016

Traduction
Germain KLEIN
31.07.2018



Epreuve internationale des Münsterlanders (IMP-A)

Sommaire

	Pages
I. But de l'épreuve	4
II. Organisation de l'épreuve	4
III. Recommandations	5
IV. Déroulement de l'épreuve	6
V. Rôle des juges internationaux – Système d'évaluation	6 - 7
VI. Disciplines - Coefficients	8
VII. Dispositions relatives aux différentes disciplines	9
1. Travail au bois	9
1.1 Recherche au sang sur piste artificielle	9 -10
1.2 Rapport d'un gibier à poil (Cherche perdu) /Renard/Nuisible	10 - 11
1.3 Qualité du rapport (gibier à poil et/ou gibier à plume/renard/nuisible)	11
1.4 Broussaillage (traquer)	11-12
1.5 Quête de chasse au bois	12
2. Travail à l'eau	13
2.1 Test de sagesse au coup de feu	13
2.2 Rapport (Cherche perdu dans le couvert)	13 - 14
2.3 Travail sur canard vivant (eau riche en couverts)	14
2.4 Qualité du rapport d'un canard	15

3. Travail en plaine	15
3.1 Nez	15
3.2 Quête de chasse (solo)	15 - 16
3.3 Quête de chasse (couple)	16
3.4 Arrêt	16
3.5 Prise d'émanation et coulé	16 - 17
3.6 Rapport d'un gibier à plume (cherche perdu)	17
4. Obéissance	17
4.1 Sagesse au poste en battue	17
4.2 Marche à la laisse	17 - 18
4.3 Marche au pied sans laisse et dépose du chien	18
4.4 Comportement en présence de gibier (plume/poil)	18
4.5 Sagesse au coup de feu	19
5. Aptitudes générales	19
5.1 Esprit chasseur et passion	19
5.2 Capacité à travailler en équipe	19
5.3 Caractère	19
VIII. Réclamation	20
IX. Juges internationaux de travail	20
Annexes	
Feuille d'engagement IMP-A	21
Fiche de résultats	22



EPREUVE INTERNATIONALE DES MÜNSTERLANDERS (IMP-A) "Elite"

I. But de l'épreuve

Cette épreuve de chasse pratique pour les Petits Münsterlanders a pour objectif principal de mettre en évidence les **qualités naturelles de chien de chasse pratique polyvalent** apte à travailler en plaine, à l'eau et au bois avant et après le coup de feu. Le travail doit refléter l'image du chien en action de chasse.

Si possible, une pièce de gibier sera tirée en plaine et à l'eau. **L'IMP-A "Niveau Elite" est une épreuve de sélection de très haut niveau.** La réussite à l'IMP est une condition suffisante pour qu'un chien soit reconnu apte à l'élevage international sous réserve de l'accord du Club national. Le but est de donner une reconnaissance internationale pour un élevage de qualité par la consolidation des aptitudes au travail. Les aptitudes au travail du Petit Münsterlander pourront ainsi être consolidées et assurées de façon durable au niveau international.

II. Organisation de l'épreuve

1. Le responsable de l'organisation de l'IMP est le KIM-International. L'organisation sera déléguée à un pays membre qui se chargera d'organiser l'épreuve en collaboration avec le KIM-I.
2. L'épreuve ne peut avoir lieu qu'en automne. Elle se déroulera sur 2 jours et devra comporter une exposition internationale d'élevage.
3. Le nombre de chiens, l'organisation pratique des différentes épreuves seront fixés communément entre le pays organisateur et le KIM-I.
4. Ne seront autorisés à participer que les Petits Münsterlanders :
 - a. reconnus aptes à la reproduction dans leur pays
 - b. âgés de 48 mois au maximum
 - c. titulaires du pedigree F.C.I.
 - d. dont le conducteur est membre d'un club national membre du KLM-I- L'organisateur est seul habilité à décider pour les cas particuliers.
5. La décision de juger les chiens d'un même groupe par un même jury sur l'ensemble des épreuves, ou par des juges qui officieront que dans une seule discipline, sera réservée aux organisateurs (organisateur et KLM-I).
6. L'inscription à l'IMP doit être faite par le pays membre. Le conducteur du chien doit être en possession du permis de chasser validé dans son pays d'origine. En déposant le bulletin d'inscription, les propriétaires et conducteurs s'engagent à respecter le présent règlement.

7. Avant le début de l'épreuve, le conducteur doit remettre le Pedigree, le carnet de santé à jour des vaccinations ainsi que le certificat d'assurance couvrant la responsabilité civile en cas d'accident. Tout manquement à ces consignes empêchera le chien à participer à l'IMP en sachant que le montant de l'inscription ne sera pas remboursé. Le chien doit être identifié par une puce électronique et couvert par une assurance pour les dommages qu'il serait susceptible de commettre.
8. Le formulaire d'inscription à utiliser pour l'IMP est celui du KIM-I "**Formblatt IMP-1**". Les informations figurant sur le formulaire d'inscription doivent correspondre à celles du Pedigree. Le bulletin d'inscription doit être accompagné des copies du Pedigree et du justificatif des résultats d'épreuves obtenus (carnet de travail).
9. Le type de piste de sang choisi, piste posée le jour même ou piste posée la veille, devra être précisé sur le formulaire d'engagement. Devra également être mentionné sur ce même formulaire si le chien passe l'épreuve avec le renard ou un autre nuisible (épreuve optionnelle). Si dans un pays dans lequel aura lieu une IMP le travail avec le renard est autorisé, alors l'épreuve avec un autre nuisible ne pourra être autorisé.

III. Recommandations

1. Un conducteur ne peut présenter plus de deux chiens à une IMP.
2. Les chiennes en chaleur ne pourront participer qu'avec l'accord exclusif de l'organisateur. Le conducteur d'une chienne en chaleur est tenu d'en informer l'organisateur ainsi que les juges de son groupe avant le début de l'épreuve. L'organisateur, les juges et les conducteurs doivent veiller à ce que les autres chiens ne soient pas perturbés par une chienne en chaleur.
3. Il est strictement interdit d'utiliser des moyens coercitifs (Colliers de dressage, attrapes).
4. Toutes les personnes participantes doivent respecter les consignes données par l'organisateur et les juges. Ils ne doivent en aucune façon déranger ou perturber le déroulement de l'épreuve.
5. Dans l'attente de leur passage, les chiens doivent être tenus en laisse. Gémissements et aboiements intempestifs ne sont pas tolérés. Les conducteurs doivent veiller à rester à la disposition des juges.
6. Les spectateurs doivent se tenir à distance respectable des juges et du conducteur pour ne pas déranger un chien lors de son travail.

7. Les chiens qui auraient échoués dans plusieurs disciplines seront autorisés à poursuivre l'épreuve. Les dispositions particulières pour le travail à l'eau devront toutefois être respectées.
8. Le rapport (cherche perdu) avec le renard ou un autre nuisible est une épreuve optionnelle. Toutefois, si un conducteur a inscrit son chien pour cette épreuve, celle-ci deviendra de ce fait obligatoire. Un chien qui ne rapportera pas le renard ou le nuisible ne pourra réussir l'épreuve.

IV. Déroulement de l'épreuve

1. Les chiens des pays membres dans lesquels le travail à l'eau sur canard vivant n'est pas autorisé devront passer ce type d'épreuve lors d'un exercice de chasse pratique ou participer à une épreuve équivalente dans un pays voisin. Dans un cas comme dans l'autre, il faudra présenter une copie au KIM-I confirmant le travail.
2. Le règlement de l'IMP comporte des épreuves qu'un chien doit impérativement réussir sous peine d'obtenir la mention éliminatoire Insuffisant et 0 point (en allemand "**Muss-Fach**") contrairement à d'autres épreuves (en allemand "**Soll-Fach**") qui, si elles ne sont pas correctement exécutées, entraîneront une baisse de la note.
De cette manière on pourra s'assurer qu'une IMP, organisée par un pays membre, comportera au moins des disciplines de type "**Muss-Fach**".
La notion d'obligation existe aussi dans sa forme négative "ne doit pas faire" qui sera prise en compte tout au long du déroulement de l'épreuve

V. Rôle des juges internationaux – Système d'évaluation

1. Evaluer le potentiel génétique d'un chien afin de mettre en valeur pour l'élevage pour bien ancrer le profil de la race est un travail qui demande beaucoup d'exigence de la part des juges.
L'IMP-A et l'IMP-B se différencient dans la mesure où les aptitudes naturelles sont jugées à l'IMP-B alors qu'à l'IMP-A les aptitudes naturelles doivent être plus marquées de façon à pouvoir mieux reconnaître le potentiel génétique des aptitudes au travail.
2. Le potentiel génétique d'un chien, surtout chez le jeune, se révèle par la régularité de son travail dans des parcours différents. Si un chien fait preuve d'irrégularité, dans des situations différentes, tant pour les aptitudes naturelles qu'au niveau de la performance, il faudra en tenir compte dans l'évaluation finale pour **l'impression générale** laissée dans une discipline dans l'esprit du paragraphe 2 point 1. Ceci compte surtout pour les disciplines notées dans la discipline **Aptitudes générales**.
3. **Le système de notation à 12 points** est utilisé pour l'évaluation. Ce système d'évaluation permet de mieux différencier la qualité du travail et surtout de mieux mettre **en valeur les aptitudes naturelles**. Dans un premier temps, avant d'attribuer la note une mention est attribuée : Excellent, Très bon, Bon, Passable, Insuffisant. Le **jury "pense Mention" dans un premier temps et "Note" dans un deuxième temps** ! Des prestations entachées de fautes dans une discipline abaisseront la mention.

4. La mention "**Excellent - 12 points**", a une signification toute particulière pour l'élevage. Cela permet de **mettre en valeur un potentiel génétique remarquable**. Cette mention ne pourra être utilisée que pour les aptitudes naturelles. Pour l'IMP-A et l'IMP-B ce sera le cas pour : la recherche au sang – travail sur canard vivant – nez – quête – quête en couple – arrêt -esprit chasseur et passion. Pour obtenir le qualificatif "Excellent", il faudra confirmer le "Très bon" obtenu ou avoir surmonté une situation **d'une difficulté exceptionnelle**.
5. Pour réussir l'IMP-A et l'IMP-B il faudra avoir obtenu au moins la mention "Passable – 3 points" dans chaque discipline sauf pour la dépose du chien, la marche avec ou sans laisse et l'Obéissance" pour l'IMP-A.
6. Mentions et points

Correspondance des mentions et des points attribués pour l'évaluation d'une prestation.

Mentions	Points
Excellent	12
Très bon	11
	10
	9
Bon	8
	7
	6
Passable	5
	4
	3
Insuffisant	2
	1
	0
Non testé	- (tiret)

VI. Disciplines - Coefficients

	<u>Coefficient</u>
	<u>S</u>
<u>1. Travail au bois</u>	
– Recherche au sang sur piste artificielle posée la veille	6
– Recherche au sang sur piste artificielle posée le jour même	4
– Rapport d'un gibier à poil (cherche perdu)	3
– Qualité du rapport (gibier à poil et/ou gibier à plume)	2
– Option : Rapport d'un renard/nuisible (cherche perdu)	3
– Option : Qualité du rapport d'un renard/nuisible	2
– Broussaillage (traquer)	4
– Quête de chasse au bois	3
<u>2. Travail à l'eau</u>	
– Sagesse au feu (testée mais pas notée)	-
– Rapport (cherche perdu dans le couvert)	3
– Travail sur canard vivant (eau riche en couverts)	4
– Qualité du rapport d'un canard	2
<u>3. Travail en plaine</u>	
– Nez	5
– Quête de chasse (solo)	4
– Quête de chasse (couple)	4
– Arrêt	4
– Comportement à la prise d'émanation et coulé	3
– Recherche perdu d'un gibier à plume	3
– Façon de rapporter le gibier à plume	2
<u>4. Obéissance</u>	
– Sagesse au poste en battue	2
– Marche au pied en laisse	1
– Marche au pied sans laisse	2
– Dépose du chien	2
– Comportement en présence de gibier (plume/poil)	2
– Sagesse au coup de feu	2
<u>5. Aptitudes générales</u>	
– Esprit chasseur et passion	4
– Capacité de travailler en équipe	4
– Caractère	4

VII. Dispositions relatives aux différentes disciplines

1. Travail au bois

Le travail en forêt est très exigeant, le chien doit être performant et être très concentré. Au bois, le chien est difficilement contrôlable et bénéficie de beaucoup de liberté. Il doit toutefois travailler avec application et sérieux. Un chien qui ne chasse pas pour son maître ne sera que difficilement utilisable à la chasse et ne répondra pas au critère de chien polyvalent.

1.1 Recherche au sang sur piste artificielle

1.1.1 Dispositions générales

- a) Il est recommandé de poser la piste de sang artificielle dans une futaie avec un couvert végétal. On utilisera du sang, de chevreuil, de sanglier ou de cervidé sans odeur de pourriture.
- b) Les pistes seront posées la veille et/ou le jour même.
Reposée de la piste, 14 à 24 heures pour une piste posée la veille et de 2 à 5 heures pour une piste posée le jour même.
De l'impact (Anschuss) jusqu'à la pièce de gibier, la piste pourra être posée par projection (bouchon-verseur), par tamponnage ou avec des semelles traçantes. La piste sur laquelle travaillera le chien devra avoir une longueur de 600 pas, on utilisera environ 1/3 litre de sang. Les pistes seront posées avec le vent dans le dos et devront être distantes d'au moins 120 pas les unes des autres. Chaque piste devra comporter 2 crochets (angle bien marqué supérieur à 90°). Après 200 pas, au 1^{er} crochet, on marquera une reposée (Wundbett) en piétinant la terre et en marquant l'emplacement abondamment avec du sang et des poils de l'animal. Le début de chaque piste doit être indiqué par une fiche indiquant le n° de la piste, l'heure à laquelle elle a été posée, sa longueur en pas ainsi que le nom et la signature de la personne qui l'a posée. Le travail au "trait (à la longe) ne pourra dépasser une durée de 45 mn.
- c) Une pièce de gibier, soigneusement recousue, sera déposée en fin de piste. Le sang utilisé devrait provenir de l'animal afin que le chien puisse se l'approprier comme son gibier.
- d) Il faut veiller à ce que la piste se termine à la pièce de gibier. Le matériel qui a servi à la pose de la piste doit être enlevé. Un juge doit participer à la pose de la piste. La direction, les crochets et les reposées doivent être marqués de manière à ce que les juges seuls puissent les voir pour s'assurer que le chien travaille correctement. Le conducteur du chien ne doit pas pouvoir repérer le marquage.

- e) Les personnes qui ont déposé la pièce de gibier doivent se cacher à environ 50 pas de l'endroit où repose la dépouille de façon à ne pas pouvoir être repérées ni par le chien ni par le conducteur. Trois juges qualifiés suivront le chien pendant son travail.

1.1.2 Déroulement de la recherche au sang

- a) Le travail du chien doit s'effectuer au bout d'une longe entièrement déroulée sur au moins 7 m de long. Le chien doit travailler avec calme et concentration sans aucune précipitation.
- b) Un chien qui perd momentanément la piste et qui la retrouve en faisant des cercles ne sera pas à la faute.
Est à considérer comme faute :
 - une longe trop souvent détendue
 - un manque d'intérêt pour le travail
 - trop de sollicitations du conducteur
 - trop de nervosité
 - perte de la piste
 - recherche d'indices de marquages par le conducteur dans le but de "diriger" son chien.
- c) Le chien peut être rappelé 2 fois pour être remis sur la piste. Les juges doivent rappeler l'équipage si la piste a été visiblement perdue et dépassée d'environ 80 m. Chaque rappel comptera comme faute.
- d) Chaque chien disposera de sa propre piste (vierge), elle ne pourra être travaillée par aucun autre chien même si elle n'a été que partiellement effectuée par un chien qui a été arrêté.

1.2 Cherche perdu d'un gibier à poil/renard/nuisible

- 1.2.1 Seuls les chiens qui n'ont pas encore eu l'occasion au bois de rapporter un gibier à poil, dont ils n'avaient pas préalablement eu connaissance, passeront cette épreuve.
- 1.2.2 Pour cette épreuve, la pièce sera déposée dans un couvert suffisamment dense et hors de la vue du chien et du conducteur.
Les renards ou nuisibles doivent être entiers (non vidés), la queue non coupée et peser au moins 3,5 kg. On acceptera un renard qui aura la tête coupée.

Une pièce de gibier/nuisible sera déposée à environ 40 de pas de l'endroit où le conducteur devra envoyer son chien au rapport. Le conducteur devra rester sur place après avoir envoyé son chien au rapport.

Les différents rapports doivent être distants d'au moins 100 pas. Le travail s'effectuera à bon vent et le conducteur peut indiquer la direction au chien.

1.2.3 Lors du cherche perdu, le chien ne doit pas courir dans tous les sens mais se montrer efficace et démontrer son envie de trouver en s'appuyant intelligemment sur le vent.

1.2.4 La durée de l'exercice ne pourra dépasser les 10 mn. Le chien peut être encouragé par le conducteur, mais trop d'interventions feront baisser la note.

1.3 Qualité du rapport du gibier à poil et/ou du gibier à plume

1.3.1 Un chien qui ne rapporte pas spontanément, c'est-à-dire sans aucune intervention du conducteur, une pièce de gibier déposée ou tirée dont il a eu connaissance se verra attribuer la mention "Insuffisant".

1.3.2 Un chien qui enterre ou abîme le gibier aura également la mention "Insuffisant".

1.3.3 Le rapport est évaluée suivant la façon de charger la pièce de gibier, de la porter et de la donner pendant tous les exercices de rapport de l'épreuve.

1.3.4 Tout gibier, posé ou tiré, doit être ramené rapidement et avec plaisir au conducteur. Le chien doit être assis pour donner.

1.3.5 Pour l'évaluation du rapport, il faut tenir compte du type et du poids du gibier. Déposer pour mieux assurer la prise, reprendre de suite sans relever la tête, n'est pas à considérer comme une faute.

1.3.6 Mâchouiller le gibier doit être pénalisé. Si le chien abîme une pièce de gibier en serrant trop fort, en arrachant des plumes ou des poils, il ne pourra obtenir que la mention "Insuffisant".

1.4 Broussaillage (traquer)

1.4.1. Dans cette épreuve, le chien a pour mission de remplacer les traqueurs. Il doit, à l'ordre, parcourir avec autorité toute la parcelle, mettre sur pied tout gibier qui s'y trouve pour l'amener jusqu'à la ligne des "fusils". Il ne devra pas poursuivre le gibier trop loin après la ligne des postés. Il doit garder le contact avec le conducteur. Durée de l'exercice : environ 10 minutes.

1.4.2 La parcelle devra être giboyeuse, relativement grande avec suffisamment de couvert : forêt, maïs. Il est souhaitable qu'une même parcelle ne soit utilisée qu'une seule fois dans la même journée

1.4.3 Le conducteur envoie son chien du poste. Il peut éventuellement être autorisé à se déplacer si le chien a été relancé à plusieurs reprises.

1.4.4 Dans cet exercice on pourra constater si le chien est muet ou s'il donne de la voix. Un chien muet ne pourra obtenir que la mention "Bon". Les chiens qui chassent en donnant de la voix sans raison (clabaud) se verront attribuer la mention "Insuffisant – 0 point".

1.4.5 Un chien qui attrape un gibier lors de cet exercice et qui le rapporte à son conducteur ne pourra être pénalisé.

1.4.6 Est à pénaliser :

- L'abandon répétitif du secteur à chasser.
- Une parcelle insuffisamment chassée.
- Trop d'indépendance.
- Une poursuite trop longue.
- Un arrêt tenu trop longtemps.

Si le chien était longtemps à l'arrêt, il faudra lui redonner une nouvelle occasion pour refaire l'exercice.

1.5 Quête de chasse au bois

1.5.1 Le terrain doit être adapté au travail exigé :

- futaie avec une couverture végétale au sol
- des cultures adaptées
- des terrains avec des buissons.

1.5.2 La quête doit être active et méthodique, à portée de fusil. Le chien doit rester sous le contrôle du conducteur, arrêter le gibier, rester sage et ne pas le poursuivre. Il doit rapporter à l'ordre. Il est important que le chien reste toujours en contact avec le conducteur et qu'il se laisse diriger facilement.

1.5.3 Pendant l'exercice, sur ordre des juges, le conducteur ou une personne autorisée devra tirer plusieurs coups de feu ; le chien devra faire preuve de calme et de maîtrise de soi.

1.5.4 Est à considérer comme faute :

- une quête trop désordonnée
- un manque de passion
- passer ou ne pas indiquer un gibier
- le manque de contact avec le conducteur, trop d'indépendance
- le manque d'obéissance après le coup de feu.

2. Travail à l'eau

Le travail à l'eau est un exercice très exigeant pour le chien, il met en valeur la passion, l'envie de trouver ainsi que l'aptitude à rapporter. Sans le travail derrière un canard vivant, il serait difficile d'évaluer toutes ces qualités. Comme cette épreuve n'est pas autorisée dans tous les pays, le travail sur un canard blessé ou vivant à l'occasion d'un exercice de chasse représente une autre alternative pour l'évaluation.

La pièce d'eau doit avoir une superficie d'au moins 25 ares, une largeur minimale de 6 m par endroit et doit être suffisamment profonde pour permettre au chien de nager.
Le couvert doit faire au moins 500 m² afin que le canard puisse se défendre.

Le KIM-I désignera une personne responsable à l'eau qui aura pour mission de conseiller les juges des différents groupes de façon à obtenir un jugement harmonisé.

Le travail derrière le canard vivant ne pourra se faire que si le chien est resté sage au feu et a réussi l'épreuve du rapport d'un canard mort déposé dans le couvert hors de la vue du chien.

Si des canards vivants ont été lâchés, un chien ne pourra disposer que d'un seul canard vivant. Exceptionnellement un 2^{ème} canard pourra être proposé si le chien n'a pu être évalué sur le premier. Si au cours de son travail il tombe sur un canard sauvage alors il sera jugé sur le travail qu'il aura effectué sur celui-ci.

2.1 Test de sagesse au coup de feu

2.1.1 Un canard mort sera lancé le plus loin possible dans l'eau à la vue du chien. Le chien sera envoyé au rapport ; s'il ne va pas à l'eau dans la minute qui suit il ne pourra plus poursuivre l'épreuve à l'eau.

2.1.2 Pendant que le chien nage vers le canard, un coup de feu sera tiré sur l'eau en direction du canard. Le chien devra apporter le canard sans aucune intervention du maître (voir 1.2).

2.1.3 S'il échoue, il ne pourra plus continuer à l'eau.

2.2 Rapport (cherche perdu dans le couvert)

2.2.1 Cette épreuve a lieu immédiatement après le test de sagesse au coup de feu.

2.2.2 Un canard fraîchement tué sera lancé, hors de la vue du chien, dans un couvert, de préférence sur une île ou la berge opposée. Le conducteur et le chien en laisse se tiendront à distance de façon à ne pas avoir connaissance l'endroit où se trouve le canard. Le canard devra être posé de manière à obliger le chien à traverser à la nage pour rechercher le canard (île ou berge opposée).

2.2.3 Placé à environ 30 mètres du canard, le conducteur pourra indiquer la direction au chien. Celui-ci doit chercher et rapporter le canard sans aucune intervention de son conducteur. Un canard dont le chien aura eu connaissance sera considéré trouvé et devra donc être rapporté.

2.2.4 Le conducteur peut diriger le chien mais de trop nombreuses interventions feront baisser la note.

2.2.5 Un chien qui n'aura pas au moins obtenu la mention "Passable" à cet exercice ne sera plus autorisé à poursuivre le travail à l'eau.

2.3 Travail sur canard vivant (eau riche en couverts)

2.3.1 Les juges amèneront le conducteur à un endroit se trouvant à portée de fusil de l'endroit, qui lui sera indiqué, où est susceptible de se trouver le canard. Le conducteur enverra le chien de cet endroit.

2.3.2 Le chien devra rechercher et traquer le canard, le conducteur pourra le soutenir dans son action en sachant que trop d'interventions feront baisser la note.

2.3.3 Dès que le chien poursuit le canard, à l'ordre des juges, le conducteur ou une personne autorisée pourra tirer le canard dans le respect des règles de sécurité qui s'imposent.

2.3.4 Le canard devra être rapporté spontanément par le chien sans intervention aucune du conducteur.

2.3.5 Dès que les juges se seront fait une opinion sur le travail du chien ils pourront l'arrêter. Ceci est également valable s'ils sont persuadés que le chien n'est pas capable d'effectuer le travail. Si le canard ne peut être tué, alors on lancera dans l'eau, à 30 m, un canard mort à la vue du chien. Le chien devra le rapporter sans aucune intervention du conducteur.

2.3.6 Un chien qui ne rapporte pas spontanément un canard tué, qu'il aura pu saisir ou qu'il aura vu ne pourra réussir l'épreuve. Un canard dont le chien a eu connaissance sera considéré comme trouvé.

2.4 Qualité du rapport du canard

Tout canard trouvé devra être rapporté.

2.4.1 Les critères d'évaluation du rapport sont précisés dans le paragraphe 1.2.

2.4.2 Un chien qui dépose le canard à la sortie de l'eau pour s'ébrouer ne pourra obtenir que la mention "Bon". On ne considèrera pas comme une faute un chien qui dépose le canard sans s'ébrouer pour mieux assurer la prise, un chien qui s'ébroue sans déposer le canard.

2.4.3 A l'eau, toutes les occasions de rapporter seront prises en compte dans l'évaluation. Si un travail a été noté "0 point" ou "Non évalué", alors la note globale du rapport à l'eau ne pourra être que "0" ou "Non testé".

3. Travail en plaine

Cette épreuve a pour objectif de tester l'aptitude à la chasse devant soi en plaine. L'évaluation portera sur le comportement du chien avant et après le coup de feu.

Avant le coup de feu, le chien doit quêter, arrêter, et si possible couler, afin de permettre au chasseur de tirer le petit gibier (plume et/ou poil) dans de bonnes conditions.

Il faut privilégier des terrains giboyeux et adaptés à la discipline pour permettre aux juges d'observer et d'évaluer le travail du chien dans les meilleures conditions possibles.

3.1 Le nez

Pour évaluer la qualité du nez, il faudra tenir compte de:

- L'aptitude de s'appuyer sur le vent
- l'aptitude à trouver rapidement
- la prise et la remontée de l'émanation
- la façon de couler et de bloquer les oiseaux.

3.2 Quête de chasse (solo)

3.2.1 Les différents critères à prendre en compte pour l'évaluation de la quête sont :

- L'envie de trouver (Finderwillen),
- Quête bien réglée,
- La passion et plaisir au travail manifestés par le chien.

Elle doit refléter l'image de la pratique de la chasse devant soi, être bien adaptée au terrain et ne pas continuellement dépasser les 100 pas à gauche et à droite.

Le travail d'un chien de grande entreprise qui, tout en restant dans la main, amène son conducteur à le servir dans les meilleures conditions devra être apprécié à sa juste valeur.

3.2.2 Il faut prendre en compte la manière dont le chien se laisse diriger par son conducteur et sa réaction aux ordres donnés. L'esprit d'équipe se traduit également par la manière de travailler du chien qui avec un minimum d'interventions du conducteur contribue au succès de l'action de chasse tout en faisant preuve d'autonomie.

3.2.3 Le chien ne doit pas poursuivre le gibier mais amener le chasseur en bonne position de tir

3.3 Quête de chasse en couple

Durée du parcours d'environ 10 minutes sans coup de feu. La quête doit refléter une image fidèle de la chasse devant soi au petit gibier.

Les conducteurs doivent marcher lentement, sur une même ligne se tenant à une distance de 20 pas au maximum l'un de l'autre.

La quête doit être méthodique et bien adaptée au terrain exploré. Les chiens ne doivent pas croiser à plus de 40 pas devant les conducteurs, ne doivent pas se déranger ni pendant la quête ni à l'arrêt et se laisser diriger par des ordres donnés discrètement. Le patron spontané doit être apprécié à sa juste valeur.

Après chaque arrêt, justifié ou non, les chiens doivent être remis en laisse et relancés à l'ordre des juges ; les conducteurs changeront de côté. En présence de gibier, les chiens doivent faire preuve d'obéissance et rester sous le contrôle des conducteurs.

Sont à considérer comme fautes :

- déranger l'autre chien : agressivité, courses poursuites répétitives derrière son partenaire
- le manque d'obéissance : trop d'indépendance, sortie de main
- des interventions bruyantes et trop fréquentes du conducteur. Le chien doit pouvoir être contrôlé (arrêté) en présence de gibier.

3.4 Arrêt

La qualité de l'arrêt se caractérise par : la fermeté (debout ou couché), le calme dans l'attente du conducteur pour être servi. Le conducteur doit se diriger vers son chien sans précipitation de manière à pouvoir tirer dans de bonnes conditions.

3.5 Prise d'émanation et coulé

3.5.1 Dès que le chien a pris connaissance d'une émanation, il faudra apprécier le port de tête, l'harmonie du mouvement et l'expression de son corps.

3.5.2 Le chien doit faire preuve de sa capacité à remonter une émanation, d'autorité lors du coulé pour mettre à l'envol le gibier précédemment bloqué. Il doit amener le conducteur en bonne position de tir.

3.6 Recherche perdu d'un gibier à plume

Idem paragraphe 1.2 à appliquer en plaine. Accompagner le chien abaisse la mention.

4. Obéissance

Un chien désobéissant perturbe par son comportement le bon déroulement d'une chasse. L'indiscipline nuit au succès de la chasse, par conséquent à son éthique, et ne favorise pas l'aptitude à la polyvalence. La note maximum qui pourra être attribué dans les disciplines de l'"Obéissance" est de 10 points.

L'obéissance devra être prise en compte pour l'évaluation du travail en équipe.

4.1 Sagesse au poste en battue

4.1.1 Cet exercice doit se dérouler dans le respect des règles de l'éthique de la chasse. Assis ou couché, avec ou sans laisse à côté de son maître, le chien devra garder son calme au poste.

4.1.2 Assis ou couché, n'a aucune importance, si le chien reste dans sa position de départ. Si le chien est attaché à la laisse, sauf autre faute, alors la mention sera abaissée.

4.1.3 A l'injonction des juges, chaque concurrent ou personne autorisée devra tirer un coup de feu. Il faudra tirer au moins 2 fois pendant cet exercice. Sera considéré comme faute, le concurrent qui n'aura pas tiré à l'ordre des juges.

4.1.4 Sera pénalisé : le geignement, l'aboiement, le fait de tirer sur la laisse, quitter sa place, les interventions répétées du conducteur.

Aboiements et geignements ininterrompus feront obtenir la mention "Insuffisant". Un chien non tenu en laisse qui quitte son poste pour rejoindre la traque obtiendra "0 point".

4.2 Marche à la laisse

4.2.1 Le chien en laisse, dans les milieux se prêtent à cet exercice, ne doit pas gêner le conducteur dans ses déplacements. Le conducteur devra s'arrêter au moins 1 fois et doit passer très près d'arbres isolés.

4.2.2 Sera pénalisé tout empêchement ou tiraillements sur la laisse.

4.2.3 Toutes les observations faites par les juges dans les autres épreuves à propos de la tenue en laisse seront prises en compte pour l'évaluation.

4.3 Marche au pied sans laisse et dépose du chien

Les deux activités devraient être évaluées simultanément.

4.3.1 Le chien, non tenu en laisse, doit suivre de très près, derrière ou à côté mais sans dépasser le conducteur qui ne sera pas autorisé à donner un ordre à haute voix.

L'exercice doit se dérouler sur un chemin forestier ou sur un sentier de pirsch.

4.3.2 Le conducteur doit varier ses allures et parcourir au moins 80 m tout en veillant à s'arrêter plusieurs fois. Dès que le conducteur s'arrête, le chien doit immédiatement s'immobiliser (assis ou debout). Cet exercice doit fidèlement refléter la pratique de la pirsch (chasse à l'approche) du chasseur accompagné de son chien.

4.3.3 A la fin de la marche sans laisse, le conducteur déposera son chien par un simple geste ou un commandement à voix basse, le tout dans le plus grand silence. Le conducteur est libre de déposer, à côté du chien, un objet personnel (sac à dos, veste, laisse, ...).

4.3.4 Le conducteur s'éloignera tranquillement, en silence et sans se retourner, vers un endroit qui lui aura été indiqué par les juges (au moins 30 m) et se cachera hors de la vue du chien. Il attendra 1 mn puis tirera 2 coups de feul à au moins 10 secondes d'intervalle puis, après avoir encore patienté pendant 1 mn, il reviendra relever son chien.

4.3.5 Le chien doit attendre sagement pour être relevé par son conducteur.

4.3.6 Aucun gémissement ou aboiement ne sera toléré. Si le chien quitte sa place, il obtiendra la mention "Insuffisant".

4.4 Comportement en présence de gibier (plume/poil)

Tout au long de l'épreuve, le chien doit rester sage à l'ordre (voix et/ou sifflet) et ne pas poursuivre le gibier. Si le chien poursuit plus de 2 fois un gibier sans s'arrêter malgré les appels (voix et/ou sifflet), il ne pourra plus obtenir que la mention "Insuffisant"

4.5 Sagesse au coup de feu

La sagesse au feu ne sera testée que sur un gibier qui se dérobe et que le chien a vu. Tout chien qui restera sage au coup de feu sera noté "Très bon". Le conducteur ne doit pas intervenir.

5. Aptitudes générales

Pour un chien, les principales aptitudes pour la chasse consistent à faire preuve :

- de passion et d'esprit chasseur
- de sa capacité à travailler en équipe
- de caractère (équilibre).

Ces qualités doivent être évaluées tout au long de l'épreuve.

5.1 Esprit chasseur et passion

Cette capacité est révélée dans les activités où le chien est amené à travailler **en autonomie** (au bois, à l'eau, en plaine, au rapport). Il doit manifester son envie de trouver.

Principaux critères : usage du nez, appui sur le vent, endurance, autonomie, volonté et détermination, esprit d'entreprise, attitude face au gibier mort.

La capacité à trouver le gibier est un élément indicateur important.

La passion se révèle surtout à l'eau et à la persévérance démontrée au travail sur une émanation ou une piste laissée par un gibier qui se défile. Un chien doté d'un esprit équilibré apprendra très vite.

5.2 Capacité à travailler en équipe (Teamfähigkeit)

Cette qualité s'exprime tout au long de l'épreuve : respect des ordres, ne pas déranger les autres chiens (geignements, aboiements, ...), garder le contact avant et après le coup de feu.

Un caractère trop indépendant et trop de désobéissance en présence du gibier sont des défauts qui feront baisser la note.

5.3 Caractère

Le comportement est révélateur du caractère.

Le chien doit faire preuve d'intelligence, d'équilibre, de calme et de maîtrise de soi, d'obéissance et de mordant.

Ne peuvent prétendre au qualificatif "Très bon" les chiens agités, nerveux, agressifs et qui ne maîtrisent pas leur passion.

VIII. Réclamation

Le droit de poser une réclamation est uniquement réservé à un conducteur de chien de l'épreuve. Le délai pour déposer une réclamation va de l'appel jusqu'à une ½ heure après la distribution des prix. La réclamation doit être déposée par écrit auprès du directeur de l'épreuve accompagnée d'une caution de 50 €. La caution sera remboursée si le plaignant obtient gain de cause ; dans le cas contraire les 50 € resteront acquis à l'organisateur. Après consultation des juges concernés, l'organisateur fera connaître sa décision qui sera souveraine et sans appel.

(Version du 25.09.2016)




IX. Juges internationaux de travail

1. Conditions pour officier comme juge international
 - être proposé par un pays membre du KIM-I
 - avoir au moins 5 ans de pratique comme juge national et avoir jugé régulièrement en forêt, en plaine et au bois.
 - être conducteur expérimenté de chien d'arrêt
 - avoir participé avec succès à l'IMP
 - être proposé par le Comité du KIM-I.
2. La désignation des juges internationaux sera validée par le KIM-I.
3. Lors d'une IMP, un groupe de juges doit être constitué de 3 juges internationaux de préférence de 3 pays différents.
4. Toute modification du présent règlement ne pourra être effectuée que par le KIM-I.

(Version du 25.09.2016)

Traduction Germain KLEIN 31.07.2018
--

Formulaire d'engagement IMP-1 (IMP-A) 	Formblatt IMP-1 (IMP-A) Hunde Verband Kleine Münsterländer International e.V. Engagement à l'épreuve internationale des Münsterlanders - IMP-A Joindre une copie du Pedigree et des résultats obtenus en travail et en exposition	
Club national: _____		
Lieu: _____	Date: _____	
Conducteur: _____	E-Mail: _____	
	Téléphone: _____	
Langue(s) parlée(s): _____		
Nom du chien: _____	Né le: _____	
Mâle: <input type="checkbox"/>	Femelle: <input type="checkbox"/>	
Race: _____	N° LOF: _____	Identifiant: _____
Père: _____	N° LOF: _____	Identifiant: _____
Mère: _____	N° LOF: _____	Identifiant: _____
Eleveur (Adresse): _____		
	Tél.: _____	
Propriétaire (Adresse complète): _____		
	Tél.: _____	
Dresseur (Adresse complète): _____		
	Tél.: _____	
Conducteur (Adresse complète): _____		
	Tél.: _____	
Permis de chasser : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	N° permis chas.: <input type="text"/>	
Epreuves de travail (Dates/Résultats): _____		
Le chien a déjà été testé sur canard vivant	<input type="checkbox"/> Oui (joindre justificatif)	<input type="checkbox"/> Non
Le criant du chien a déjà été validé (justificatif)	<input type="checkbox"/> Oui (Gbler :)	<input type="checkbox"/> Non
Exposition (Date/résultat): _____		
Le chien remplit les conditions du règlement d'élevage (joindre justificatif): <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Piste de jour <input type="checkbox"/>	Piste du lendem. <input type="checkbox"/>	Renard (option) Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
En apposant sa signature, le club national certifie que le conducteur a présenté une attestation d'assurance en cours de validité.		
<i>Consentement conforme à la loi fédérale allemande de protection des données personnelles (BDSG):</i>		
<i>Je reconnais les statuts du Verband Kleine Münsterländer International e. V. (KLM-I) et m'engage à les respecter.</i>		
<i>J'accepte que les informations fournies peuvent être utilisées et stockées pour les besoins de l'association dans le respect de la réglementation de protection des données .</i>		
Lieu et date: _____	Signature du déclarant _____	
Formblatt IMP 1 Formulaire d'engagement IMP-A, version du 30.07.2018	Signature du pays membre _____	

Téléchargement



IMP-A

Club national

Lieu :

Conducteur :

Date :

Adresse :

Nom du chien :

Race :

Né(e) le:

N° LO. :

Sexe

1. Travail au bois	Note	Coef.	Pts
Piste de sang (jour/nuit)		4/6	
Cherche perdu d'un gibier à poil		3	
Qualité du rapport d'un gibier à poil		2	
Cherche perdu d'un renard		3	
Rapport du renard		2	
Broussaillage	Criant :	4	
Quête de chasse au bois		3	
Total travail au bois :			
2. Travail à l'eau	Note	Coef.	Pts
Cherche perdu dans le couvert		3	
Travail sur canard vivant		4	
Ou sur présentation de justificatif :	---	4	---
Qualité du rapport du canard		2	
Test de sagesse au feu :			
Total travail à l'eau :			
3. Travail en plaine	Note	Coef.	Pts
Nez		5	
Quête de chasse (solo)		4	
Quête de chasse (couple)		4	
Arrêt		4	
Prise d'émanation et coulé		3	
Cherche perdu d'un gibier à plume		3	
Rapport d'un gibier à plume		2	
Sagesse au feu	...		
Total travail en plaine :			
4. Obéissance	Note	Coef.	Pts
Sagesse au poste en battue		2	
Marche à la laisse		1	
Marche au pied sans laisse		2	
Dépose		2	
Comportement en présence de gibier		2	
Sagesse au coup de feu		2	
Total obéissance :			
5. Aptitudes générales	Note	Coef.	Pts
Esprit chasseur et passion		4	
Capacité à travailler en équipe		4	
Caractère		4	
Total aptitudes générales			

Type de criant : Gibier : --- Lieu : ---

Constat de comportement particulier et de défauts morphologiques :

Réussi avec ... points

Cause de l'échec :

Responsable épreuve

Président du jury

Juge

Juge